

# PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE ENTRE DÉSINFORMATION ET RUMEURS !



Par ce communiqué le SNETAP-FSU, membre de l'Élan commun (GT Agri, SNETAP-FSU, SNUITAM-FSU, Sud Rural Territoires) entend tordre le cou à certaines rumeurs, fausses informations qui circulent de plus en plus à l'occasion des réunions organisées par le prestataire MERCER ou lors d'Heure Mensuelle d'Information organisées par d'autres organisations syndicales... quand ce n'est pas les Flash info #RH du ministère qui à bon compte le 22 mai dernier écrivait : « L'accord ministériel instituant un régime de remboursement complémentaire des frais de santé des agents du ministère a été signé, mercredi par le Ministre et les représentants des organisations syndicales ».

**NON, toutes les organisations syndicales représentatives du MASAF n'ont pas signé l'accord avec le MASAF relatif à l'ouverture à une entreprise privée américaine !**

L'Élan commun n'a pas signé !

**Seul, le SNETAP-FSU avec ses partenaires de l'Élan commun (CGT Agri, SNUITAM-FSU, Sud Rural Territoires) a refusé d'apposer sa signature sur un accord ouvrant une nouvelle étape à la privatisation de notre système public de protection sociale !** L'Élan commun représente précisément 37,73 % des voix du CSA ministériel. (1). Pour engager un véritable rapport de force afin de faire évoluer le contenu de l'accord, il aurait fallu atteindre les 50 % avec d'autres organisations !

**NON, NOUS N'ÉTIIONS PAS SUR LA PHOTOGRAPHIE AVEC LE MINISTRE, MARC FESNEAU :**



<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049938925>

**NON**, nous refusons que les 42 000 agent-es du MASAF soient pieds et mains liés livrés-es à un prestataire privé, fonds de pension américain, sans aucune garantie véritable de confidentialité des données médicales, sans parler de nos données personnelles !

**NON**, nous refusons que comme pour un abonnement téléphonique, un nouveau marché privé soit passé ! **Notre santé est un sujet bien trop sérieux pour le confier à des entreprises capitalistiques au détriment de la Sécurité Sociale et du régime spécial des fonctionnaires !**

**NON**, nous refusons que quelles que soient les options que pourrait choisir un-e agent-e du MASAF, le ministère lui donne une obole de 5 à 7 euro par mois alors que le surcoût engendré est de plus du double !

**NON**, nous refusons une cotisation à 110 % payée par un·e agent·e pour que son ou sa conjoint·e e qui ne travaille pas au MASAF puisse être ayant-droit !

**NON**, nous refusons qu'un·e agent·e du MASAF, partant à la retraite voit sa cotisation exploser à 110 % puis rapidement à 175 % !

**NON**, nous refusons que le coût de la PSC soit plus important en proportion pour les plus bas salaires et que son montant cesse d'être progressif au-delà de 3864 € bruts

**NON**, nous refusons qu'une augmentation quasi-mécanique de 10 % par an des cotisations soit possible dès la fin de la seconde année d'adhésion !

**OUI**, en responsabilité et parce que c'est notre conception du syndicalisme, nous allons aider les agent·es qui nous contacteront à comprendre ce dispositif ([retraite.protection-sociale@snetap-fsu.fr](mailto:retraite.protection-sociale@snetap-fsu.fr)), en relayant leurs interrogations auprès du ministère !

**OUI**, nous ne nous résignons pas et nous appelons d'ores et déjà les personnels à exprimer leur mécontentement à l'occasion des réunions organisées par le prestataire MERCER et dénoncer le fait que notre employeur n'a pas jugé nécessaire lui-même d'organiser de telles réunions !

**OUI**, nous appelons les personnels à se mobiliser dès maintenant pour faire pression sur le ministère afin qu'il revoie sa copie pour les ayant-droits, les retraité·es ! Dans les prochains jours, sera lancée une pétition pour créer ce rapport de force nécessaire à la révision de l'accord

## **NOUS NE NOUS RÉSIGNONS PAS**

→ dans le cadre de la commission paritaire de pilotage et de suivi, **le SNETAP-FSU et ses partenaires de l'Élan commun feront tout pour convaincre les autres organisations représentatives de se mobiliser** pour revoir « le barème de prise en charge d'une part des cotisations des bénéficiaires retraités » conformément à l'[accord collectif](#) ;

→ dans le cadre de l'accord collectif, **nous militerons pour convaincre les signataires d'engager au plus vite la dénonciation de cet accord**, contraire aux intérêts des agent·es qu'elles représentent !

**NOUS NOUS BATTONS POUR DÉFENDRE LA SOLIDARITÉ  
LES SALARIÉES ET LES GÉNÉRATIONS !**

**OUI A LA PRISE EN CHARGE 100 % SÉCURITÉ SOCIALE !  
LA COMMÉMORATION DES 80 ANS DE LA SÉCURITÉ  
SOCIALE EN 2025 DOIT ÊTRE L'OCCASION DE LA  
RENFORCER ET NON DE LA DÉTRUIRE !**

